

Les candidatures aux élections professionnelles sont l'affaire des syndicats

Le rôle de l'employeur dans ces élections

Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser les élections professionnelles. Il est responsable de leur bon déroulement, du traitement équitable entre les Organisations Syndicales (OS) et doit observer un devoir de neutralité.

L'implication syndicale est utile et doit être reconnue

Au-delà du Code du travail, il faut reconnaître qu'il n'est pas courant d'entendre le plus haut niveau de la direction s'exprimer sur l'implication syndicale et ses bienfaits pour l'entreprise !

Le message serait de tordre le cou aux idées reçues selon lesquelles se porter candidat aux élections serait « mal vu par la hiérarchie ».

Cependant, on peut s'interroger sur cette démarche : s'agit-il uniquement d'un effet de communication ou y a-t-il une idée implicite ?

Que penser de cet appel de la direction à l'acte de candidature ?

Un usage du pouvoir de direction qui pourrait favoriser certaines Organisations Syndicales ?

Cet appel de Mr Dammann n'est certainement pas le fruit du hasard. Il fait écho à une difficulté réelle qu'éprouvent de plus en plus les Organisations Syndicales (OS) à avoir des candidats sur leurs listes.

Que ce haut dirigeant s'improvise promoteur pour susciter des candidatures interroge !

En réalité, il se fourvoie. La vocation syndicale est avant tout une affaire de convictions personnelles autour de valeurs portées par telle ou telle Organisation Syndicale dans laquelle on se reconnaît.

De plus, pour conclure son intervention, il renvoie les salariés candidats spontanés vers les RH, qui à leur tour, se doivent de les renvoyer vers les Organisations Syndicales. Ce n'est certainement pas une garantie d'impartialité !



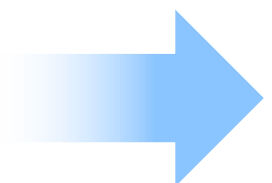
Voyez-vous, Mr Dammann, quoi qu'on fasse, chacun a toujours sa préférence !

Rejoignez les listes SUPPer !

Comme beaucoup l'ont déjà fait, rejoignez vos collègues en intégrant les listes SUPPer pour les prochaines élections !

Vous aurez l'assurance de viser juste, d'être bien conseillés et d'éviter de vous égarer dans le processus proposé par la direction.

Alors, motivé ?



Je me reconnais dans l'action de SUPPer et je souhaite y contribuer

SUPPer porte fidèlement la voix des salariés auprès de la direction et agit avec honnêteté et sincérité pour le bien des salariés.

SUPPer dénonce les injustices et apporte une information pertinente avec pédagogie, y compris sur des sujets les plus difficiles à traiter.

SUPPer garantit la liberté d'opinion de ses élus et n'impose aucune consigne de vote

Tout au long de la mandature, à chaque consultation en CSE, les élus SUPPer recherchent le consensus mais restent libres de voter comme bon leur semble.

SUPPer n'impose à aucun de ses élus d'aller à l'encontre de ses convictions.

M'impliquer dans les Activités Sociales et Culturelles (ASC) du CSE

Etre élu au CSE, c'est le meilleur moyen d'agir sur le fonctionnement des ASC et de faire évoluer les commissions qui vous tiennent à coeur !

Les élus SUPPer veillent à l'équité du budget du CSE et à l'égalité de traitement des salariés dans les commissions des ASC.

La force de SUPPer repose sur son indépendance. Ça rassure !

Face à une direction qui pousse les Organisations Syndicales à signer des accords peu avantageux pour les salariés, voire carrément régressifs (ex : la NCCM), l'indépendance de SUPPer permet à ses Délégués Syndicaux de rester hors de portée des influences patronales.

Ce souci de l'indépendance fait toute notre singularité dans Thales. C'est elle qui inspire confiance aux salariés. La signature de SUPPer dans un accord est un sésame qui se mérite !

Vous êtes de plus en plus nombreux à voter SUPPer dans LAS !

SUPPer est arrivé en tête aux dernières élections en 2022 à Blagnac, à Fleury-les-Aubrais et à Elancourt-Châtellerauld. SUPPer s'est aussi classé 2^e à Rungis-Toulouse et 3^e à Limours.

Au niveau LAS, SUPPer est en 3^e position.

Votre confiance nous honore ! Vous faites progresser SUPPer, nous portons votre voix avec toujours plus de force et de fidélité !

**Voter aux élections professionnelles c'est bien,
et se porter candidat sur les listes SUPPer c'est agir en
toute indépendance pour défendre nos droits !**

DONNEZ-VOUS LE POUVOIR D'AGIR !

